

INFORMATIONS GÉNÉRALES

(Spécialement aux parents)

Nous vous invitons à nous suivre sur notre site internet et sur notre page Facebook :

Site: tss.ecolelachine.qc.ca

Page Facebook: [École Très-Saint-Sacrement](#)

Vous y trouverez toutes les informations importantes de l'école dont :

Le calendrier scolaire :

Il indique les journées de congé et les journées pédagogiques déjà fixées. *Un calendrier est aussi présent à la fin de l'agenda.*

Ton Survol Scolaire :

Dans ce communiqué, vous retrouverez de l'information sur la vie de l'école pour chaque mois.

Gardez-le bien en vue et à la portée de la main pour vérifier le moindre changement à l'horaire habituel.

Horaire particulier pour le mercredi

Fin des classes à 12 heures 30 (pas de cours en PM)

Pour tous les élèves de la 1^{ère} année à la 6^e année, DGA et accueil

8 heures 30 entrée progressive
8 heures 40 début des cours
12 heures 30 fin des cours

13 heures 45 entrée progressive
13 heures 49 début des cours
15 heures 55 fin des cours



Pour les maternelles

8 heures 30 entrée progressive
8 heures 46 début des cours
12 heures 30 fin des cours

13 heures 54 début des cours
15 heures 36 fin des cours

☞ Important: La surveillance lors de l'entrée progressive débute à 8 h30 et 13 h45. Les élèves ne doivent pas se présenter avant 8h30 et 13h45 (selon l'horaire) car ils ou elles seraient alors sans surveillance.

L'école ne saurait être tenue responsable des incidents malheureux qui pourraient survenir. EN AUCUN TEMPS LES ÉLÈVES DOIVENT OUVRIR LES PORTES DE L'ÉCOLE.

LES COURS DE L'ÉCOLE

Pendant les heures de classe, elles sont réservées aux élèves et aux membres du personnel qui surveillent .

Durant l'heure du dîner et après l'école jusqu'à 18h, les cours sont réservées aux élèves du SDG.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

Les parents ou tuteurs doivent assurer en tout temps un endroit où l'élève peut aller en cas de maladie ou si nous devons fermer l'école (exemple : panne d'électricité, problème d'eau, etc...) et ce, de la maternelle à la 6^{ième} année.

De plus, il est primordial que nous disposions d'un numéro de téléphone pour vous rejoindre en cas d'urgence.



LES HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

8h00 à 12h30

13h30 à 15h45

ABSENCES DE L'ÉLÈVE

La Loi de l'Instruction publique du Québec (Article 14) oblige tous les parents ou tuteurs d'enfants de six (6) à seize (16) ans à envoyer leurs enfants à l'école.

Si votre enfant doit s'absenter pour maladie ou pour un rendez-vous, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec le secrétariat de l'école le plus tôt possible. Vous composez le numéro de l'école, (514) 855-4234 et vous donnez les informations suivantes:

- le nom de l'enfant
- le degré ou le nom de l'enseignante
- le motif
- la durée de l'absence

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur du secrétariat en tout temps. Vous pouvez également laisser un message sur notre site internet: tss.ecolelachine.com dans l'onglet contact.

Pour une absence prolongée (3 jours et plus) un billet médical sera exigé.

Si vous devez venir chercher votre enfant durant les heures de classes pour un rendez-vous, veuillez s'il vous plaît l'indiquer dans l'agenda pour que l'enseignant soit au courant.

PONCTUALITÉ

La ponctualité nous tient à cœur, il est donc important que votre enfant soit assis en classe à l'heure prévue pour ne rien manquer de ses apprentissages.

L'enfant en retard doit se présenter obligatoirement au secrétariat de l'école avec son agenda avant de se rendre en classe. Si les retards sont récurrents, nous serons dans l'obligation d'appliquer une sanction.

VISITE À L'ÉCOLE

Les parents sont bienvenus à l'école. Les parents qui désirent rencontrer un membre du personnel enseignant peuvent prendre un rendez-vous via l'agenda de l'enfant. Pour rencontrer la direction de l'école, ils doivent d'abord prendre rendez-vous par téléphone avec la secrétaire afin d'éviter d'être déçus. Lorsqu'un parent désire venir chercher son enfant à la fin des cours ou après la récupération, il doit attendre à l'extérieur de l'école. Vous comprendrez qu'il nous serait fort difficile d'assurer la sécurité des enfants dans des conditions différentes.

Tous les parents (y compris ceux du pavillon du savoir) et les visiteurs doivent se présenter au secrétariat (704, 5^e avenue).

SERVICE DE GARDE

C'est un service qui s'adresse aux enfants qui fréquentent l'école Très-Saint-Sacrement. Un document est disponible pour les parents utilisateurs. Vous pouvez communiquer avec la technicienne du service de garde lors des heures de bureau au (514) 855-4234 poste 2.



CODE DE VIE TSS

Introduction

Notre code de vie favorise le vivre ensemble en prônant des valeurs, en établissant des règles et en offrant un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Présentation de valeurs et lien avec le projet éducatif de l'école

Notre école et notre code de vie valorisent le respect, la coopération et la persévérance dans la poursuite de la réussite de nos élèves, en offrant un milieu sécuritaire, stimulant et engageant. De plus, nous valorisons les valeurs de la civilité et de l'honnêteté, de l'épanouissement et de l'estime de soi, de l'équité, de la salubrité et du droit à l'erreur.

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Prise de position claire en lien avec la violence

Ici, à Très-Saint-Sacrement, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.



Définitions de la violence

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, C. 84, a. 13; 2012, C. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être *psychologique*. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, C. 84, a. 13; 2012, C. 19, a. 2.)



Présentation des mesures de soutien et des conséquences possibles (voir annexes)

L'école Très-Saint-Sacrement, comme toutes les écoles de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys (CSMB), dispose d'un éventail d'interventions pour aider les élèves à respecter le code de vie. Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera par les divers membres de l'équipe-école suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: parents, direction, DPJ, police,).

EXEMPLES DE MESURES DE SOUTIEN ET DE CONSÉQUENCES	
Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none">Soutien au développement des habiletés sociales;Pratique guidée;Récréations guidées;Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;Rencontres individuelles avec un ou des membres de l'équipe-école;Communication régulière entre l'école et la maison;Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;Contrat personnalisé, protocole ou feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);Mise en place d'un plan d'intervention;Réintégration ou horaire progressifs à l'école ou dans la classe;Références à des services externes (CLSC, SPVM, EDA conseil, etc.).	<ul style="list-style-type: none">Avertissement (verbal ou écrit);Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);Geste réparateur;Remboursement ou remplacement du matériel;Travaux communautaires;Réflexion écrite ou dessinée;Retrait de privilège;Reprise du temps perdu;Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;Perte d'autonomie, déplacement limité;Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;Travail personnel de recherche;Présentation du travail de recherche;Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;Suspension interne ou externe;Implication du SPVM;



Engagements

Pour les élèves :

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève

Pour les parents :

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école Très-Saint-Sacrement soit un lieu d'apprentissage dans un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur

